

Connaître la capacité des personnes protégées pour bien les conseiller – CPPC

Personnes protégées et actes juridiques : qui peut faire quoi ?

Code produit : CPPC

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public : collaborateurs

d'entreprises d'assurances et de banques, intermédiaires d'assurance, gestionnaires de patrimoine

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Comprendre l'environnement des personnes protégées pour bien les conseiller

Programme de la formation

1-Généralités

- Définitions
- Actes juridiques
- Rôles des principaux intervenants

2-Mineurs

- Emancipation et non emancipation
- Autorité parentale
- Régimes de protection du mineur
- Actes juridiques et actions en justice pendant la minorité

3-Majeurs protégés

- Différentes mesures de protection
- Conditions d'ouverture d'une mesure de protection judiciaire
- Protection du logement et des comptes bancaires
- Pouvoirs de gestion du représentant légal (tutelle, curatelle, mandat protection future, sauvegarde de justice)
- Validité des actes patrimoniaux

4-Solutions patrimoniales

- Contrat d'assurance vie
- Contrat rente survie
- Contrat d'épargne handicap
- Société civile

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences